

Préfon publie son guide sur le PER

Depuis le 1^{er} décembre, le régime Préfon-Retraite s'est transformé en Plan Epargne Retraite (PER).

Le PER a été créé le 1^{er} octobre par la Loi PACTE afin de développer l'épargne retraite et de remplacer les anciens produits tels que les PERP ou Madelin.

Le choix de l'association Préfon a été d'offrir les nouvelles fonctionnalités du PER (sortie en rente, en capital ou en mixant les deux, déblocage anticipé en cas d'achat de la résidence principale, etc.) tout en préservant les sécurités et caractéristiques qui ont fait le succès du régime Préfon-Retraite créé en 1967. Préfon a fait le choix de faire évoluer le régime Préfon-Retraite qui compte déjà 400 000 agents ou anciens agents publics.

Rappelons qu'un agent public sur deux qui cotise à l'épargne retraite le fait avec Préfon.

« Depuis le 1^{er} décembre 2019 le régime Préfon-Retraite s'est transformé en PER, ce qui nous a permis de conserver les sécurités du régime historique Préfon-Retraite et de bénéficier des options nouvelles proposées par le nouveau cadre réglementaire à nos affiliés actuels et futurs », souligne Philippe Sebag, Président de la Préfon.

Le guide sur le PER a vocation à aider tous les agents du Service public à décrypter le PER et les avantages qu'il apporte, avantages incarnés par le régime Préfon-Retraite. Ce guide s'inscrit dans la démarche de transparence voulue par Préfon.

Télécharger le guide en cliquant [ICI](#)

A propos de la Préfon

Préfon (Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique) est une association à but non lucratif (loi de 1901) créée le 8 mai 1964 par quatre organisations syndicales de fonctionnaires (CFDT, CFTC, CFE-CGC, FO). L'association Préfon a souscrit un contrat d'assurance de groupe auprès de CNP Assurances : le régime Préfon-Retraite.

Préfon-Retraite est un régime de retraite complémentaire facultatif. Il est ouvert aux agents publics, aux anciens agents publics et aux conjoints d'affiliés. Le régime Préfon-Retraite est régi par le code des assurances, articles L. 441-1 et suivants. Première complémentaire retraite des fonctionnaires, Préfon-Retraite compte plus de 400.000 affiliés, dont 135.000 retraités, et plus de 17 milliards d'euros d'actifs fin 2019 soit 26% de l'épargne-retraite individuelle en France.

Plus d'informations : <http://www.prefon.asso.fr/>